

Afin d'apporter un regard et une expression renouvelée, l'Amicale gaulliste du Sénat a souhaité s'associer aux « Vendredis de la Colline », club politique indépendant composé de jeunes professionnels et d'étudiants.

**« Citoyenneté, à la recherche du sens perdu
de nos institutions nationales et européennes »**

**Mercredi 6 mars 2019
Salle Médicis de 17h00 à 19h15**

- Accueil de **Charles Guené**, Président de l'Amicale gaulliste du Sénat
 - **Ouverture du séminaire par M. Gérard Larcher, Président du Sénat.**
 - **1^{ère} partie**
Nicolas Germain, président des VDLC
Restitution de la contribution des « Vendredis de la Colline » suite aux auditions de plusieurs sénateurs membres de l'Amicale gaulliste : Quel sens (re)donner à nos institutions ?
 - **2^e partie**
Pierre-Henri Tavoillot, philosophe, essayiste, auteur d'un récent ouvrage : « Comment gouverner un peuple-roi ? »
Lien gouvernants/gouvernés - démocratie participative ou représentative-clarification institutionnelle
- Débat avec la salle*
- **3^e partie**
Pierre Sellal, Ambassadeur de France, ancien représentant permanent de la France auprès de l'Union européenne.
Articulation de nos institutions avec le cadre européen- souveraineté nationale et construction européenne- Europe fédérale ou Europe des nations ?

Débat avec la salle

SOMMAIRE

Présentation des travaux.....	1
Accueil de Charles Guené	5
Ouverture des travaux- Gérard Larcher , président du Sénat	7
1ere partie - Intervention de Nicolas Germain , président des VDLC.....	11
2eme partie - Intervention de Pierre-Henri Tavoillot	15
Débat avec la salle	18
3e partie - Intervention de l' Ambassadeur Pierre Sellal	23
Débat avec la salle	27
Biographie des intervenants.....	31

Accueil de Charles Guené
Sénateur de la Haute-Marne, Président de l'Amicale gaulliste du Sénat

Monsieur le Président, Messieurs les Présidents,
Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les Sénateurs,
Mesdames et Messieurs,
Chers Compagnons et Chers Amis,

Notre Amicale se devait de rentrer dans le Grand Débat, avec l'originalité qui la caractérise, et sur des problèmes qui touchent le fond et l'essentiel en matière d'Institutions, qu'elles soient nationales et/ou européennes.

A cet égard, vous avez devant vous un président comblé !

Car pour ce qui est de la manière, nous avons pu, dans le droit fil des rencontres gaullistes initiées par Bernard MURAT, passer le témoin d'un renouveau de la pensée gaulliste à la très dynamique et jeune équipe des « *Vendredis de la Colline* », qui nous restituera une série d'auditions et d'enquêtes notamment auprès des membres de notre Amicale sur les questions qui nous intéressent, mais aussi à travers des idées plus personnelles et originales.

Nous verrons, dans un premier temps avec eux quel sens donner (ou redonner) à nos institutions, en nous interrogeant d'ailleurs sur le besoin d'un retour aux sources ou, au contraire, d'une inclinaison pour rendre les altérations du texte originel compatibles avec l'esprit des textes, comme l'a écrit, par exemple, avec talent, Guillaume DRAGO, professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II), dans une tribune du Figaro du 26 février dernier.

Ensuite, nous entendrons Pierre-Henri TAVOILLOT, philosophe, essayiste et auteur de l'ouvrage « *Comment gouverner un peuple-roi ?* ». Avec lui, nous rentrerons dans le cœur des rapports entre la démocratie représentative et la démocratie directe, en examinant les opportunités qui s'offrent à nous et les limites du système.

Enfin, Pierre SELLAL, Ambassadeur de France, ancien représentant permanent de la France auprès de l'Union Européenne, a bien voulu s'interroger avec nous sur l'articulation de nos institutions avec le cadre européen, en posant la question de la souveraineté nationale par rapport à la constitution européenne, en se risquant même à une interrogation sur l'Europe fédérale et l'Europe des Nations !

Les deux dernières interventions seront suivies d'un échange entre la salle et les intervenants, mais, bien sûr, si, à cette occasion, vous souhaitez revenir sur la première partie, nous nous plierons à vos exigences, dans le respect du temps, car notre créneau reste serré.

Voilà, en quelques mots, brossé le programme de cette fin d'après-midi, qui devrait constituer une contribution intéressante, avec votre concours, à la somme des contributions que compte produire notre Amicale au Débat Public au plan institutionnel et au fonctionnement de notre démocratie.

Je veux remercier encore chacun de sa présence et, en particulier, le Président Gérard LARCHER et nos intervenants pour ce moment de réflexion, ainsi que Dominique de LEGGE et Valérie de MENOUE pour la préparation de notre débat, qui devrait se terminer vers 19h30 avec un cocktail servi salle René Coty.

Mais je voudrais tout d'abord vous demander d'accueillir notre Président d'honneur, qui est aussi le Président du Sénat, Gérard LARCHER, qui nous fait l'honneur et l'amitié d'ouvrir nos travaux. Plus que d'autres, il porte une attention très particulière sur nos institutions, puisqu'il en est l'un des gardiens, et des acteurs privilégiés, et il était à cet égard important que nous puissions entendre sa parole.

Je vous souhaite un excellent séminaire,

Et je vous demande d'accueillir, Gérard LARCHER, Président du Sénat.

**Intervention de Gérard LARCHER
Président du Sénat**

Cher Président,
Chers compagnons,
Chers « Vendredis de la Colline »,

Je suis heureux de partager avec vous, trop brièvement ce soir, un moment de réflexion à l'initiative de notre Amicale et de le consacrer à la démocratie représentative et participative ainsi qu'à l'Europe.

Je voudrais féliciter toute l'équipe de l'Amicale d'avoir choisi les « Vendredis de la Colline » et d'ouvrir de manière nouvelle, un travail que notre regretté Bernard Murat avait entrepris.

Vous avez annoncé deux personnalités très différentes : Pierre-Henri Tavoillot, philosophe, essayiste, auteur d'un récent ouvrage : « *Comment gouverner un peuple-roi ?* » donc comment gouverner à la fois un peuple sans-culotte et enfant-roi. Les débats, que nous partageons depuis trois mois, nous amènent à traiter de ces sujets. Je l'ai d'ailleurs évoqué aujourd'hui avec le Président de l'Assemblée nationale et le Président de la République autour de la sortie d'un débat où le peuple-roi se serait exprimé. Mais il va falloir, à un moment, que le roi choisisse et que la démocratie ait une réponse, entre démocratie représentative et démocratie participative.

Vous allez aussi accueillir Pierre Sellal, Ambassadeur de France, qui fut notre représentant permanent de la France auprès de l'Union européenne et le meilleur spécialiste de la question européenne. Je regrette de ne pas pouvoir être présent jusqu'à la fin, car ce double plateau est exceptionnel.

Même si cela n'est pas dans l'air du temps, je voudrais dire combien les institutions de la Ve république sont une chance pour notre pays. Une fois de plus, elles ont démontré une capacité à traverser des tempêtes et des doutes.

La Constitution de la Ve République, que nous avons toutefois trop modifiée, avec le coup le plus dur-la réforme du quinquennat- donne une remarquable capacité d'adaptation à notre pays pour traverser les fractures politiques, sociales, territoriales et religieuses.

La Constitution montre sa robustesse et sa capacité à répondre à un peuple-roi, un peuple sans-culotte et à un peuple parfois enfant-roi.

Pour nous tous à l'Amicale, sénateurs en exercice ou anciens sénateurs, pour les jeunes des Vendredis de la Colline, il faut revenir à la conférence de presse du général de Gaulle du 31 janvier 1964. Il expliquait qu'« *une Constitution, c'est un esprit, des institutions, une pratique* ». Il sera primordial de se souvenir de ce triptyque pour replacer au cœur du contrat républicain le renforcement indispensable de la confiance de nos concitoyens dans la République.

Ce texte souligne, je cite, que : « *La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum* » (article 3). Il ouvre, écrit Léo Hamon, une alternative rompant avec l'exclusivité de l'exercice de la souveraineté nationale par les représentants qui était depuis 1871 le principe du régime démocratique français.

La crise que nous venons de vivre a réouvert le débat au sujet de la démocratie représentative et de la démocratie participative -ou coopérative selon le titre d'un rapport sénatorial de mai 2017.

La démocratie, c'est la trame des 550 000 élus territoriaux en passant par les Parlementaires. Nous sommes issus de ces élus par le suffrage universel indirect et incarnons, au travers d'eux, la représentation des citoyens. Il est essentiel de réaffirmer l'importance de notre rôle dans la représentation des collectivités territoriales et l'élection est le portail de cette légitimité.

Je crois au rôle du Parlement et à la force stabilisatrice, positive et apaisante du bicamérisme qui est au cœur de la Démocratie Française.

N'oublions pas le colloque que nous avons tenu, non loin de Bayeux, sur le « Discours de Bayeux » de 1946, qui est bien au cœur du projet gaulliste et qui a engendré la Constitution de la Ve République.

Bien évidemment, il ne faut pas exclure la consultation directe. Elle peut être utile, dans les formes prévues par la Constitution, dans le cadre de notre futur débat institutionnel et constitutionnel qui devrait avoir lieu dans les mois qui viennent, après un temps de gestation bien long !

Le débat que nous pourrions avoir sera l'occasion de réfléchir à des formes renouvelées de participation.

Un mot d'abord, sur un droit qui existe dans notre Constitution et qui est tombé dans l'oubli : le droit de pétition en direction des parlementaires. Ce droit a été actif sous la IIe et IIIe République, moins sous la IVe. Il permet à chaque Assemblée parlementaire de répondre à des initiatives citoyennes. Si la rédaction de 1958 l'a préservé, c'est parce qu'il y voyait un moyen de lien renforcé et vivant entre les citoyens et la démocratie représentative.

Pour le remettre en vigueur, nous avons entrepris une réflexion, sous l'autorité de François Pillet. Nul besoin de changer la constitution, nous avons l'ordonnance de 1958 et il suffit seulement que la conférence des présidents mette en place une formule de mise en œuvre du droit de pétition qui peut aller de « l'interpellation » au « dépôt d'une proposition de loi » par un parlementaire, ou l'organisation d'une « mission d'information » ou une « commission d'enquête ».

Cela sous réserve que la commission, saisie au fond de la demande, l'avalise et que la conférence des présidents l'organise.

La réforme du règlement n'a même pas besoin, dans un premier temps qui serait expérimental, de passer devant le Conseil constitutionnel.

Depuis son introduction dans la Constitution en 2008, le référendum d'initiative partagée (RIP), s'est révélé difficile à mettre en œuvre. Il suppose en effet que la proposition de loi soumise à référendum soit déposée par au moins un cinquième des parlementaires- soit 185- et que le ministre de l'Intérieur soumette ensuite la proposition aux soutiens des citoyens, il en faut 5 millions par la voie des signatures.

Pour que ce référendum devienne plus praticable, il faut imaginer sans doute qu'il y ait deux entrées : soit la voie parlementaire, soit la voie des citoyens eux-mêmes et que ces seuils soient abaissés peut-être de moitié. C'est dans ce sens que le Groupe de Travail du Sénat sur la révision constitutionnelle fera des propositions. La conférence des présidents s'est, d'ores et déjà, penchée sur ce sujet et il apparaît que le droit de pétition pourrait être utilisé.

J'en viens à l'autre sujet essentiel que nous allons aborder ce soir : l'Europe.

Pour le Général, il ne s'agissait pas de dissoudre la France pour faire l'Europe, mais au contraire d'utiliser l'Europe pour contribuer à refaire la grandeur de la France et celle des pays qui partageaient cette construction.

Dans ses « Mémoires d'espoir 58-62 » il écrit : « *Ma politique vise à l'instauration du concert des États européens, afin qu'en développant entre eux des liens de toutes sortes grandisse leur solidarité. Rien n'empêche de penser, qu'à partir de là, et surtout s'ils sont un jour l'objet d'une même menace, l'évolution puisse aboutir à leur confédération* ».

Chaque mot a son sens : confédération pour une solidarité européenne croissante face aux défis extérieurs et je pense tout particulièrement à la mondialisation, à la disparition du multilatéralisme, à la réalité de trois immenses pays, les Etats-Unis, la Chine et la Russie, en train de se partager le monde.

Le Général de Gaulle a fait de l'Europe l'arme de la paix et la réponse au développement sans précédent de l'économie mondiale. Avec le Chancelier Konrad Adenauer, il a jeté les bases de la construction d'une Europe respectueuse de la souveraineté des peuples. Il déclare : « *Il ne peut y avoir d'autre Europe que celle des États* ». Souvenons-nous qu'ils ont fait, ensemble, de l'agriculture, le fer de lance de cette construction.

Oui, le multilatéralisme s'érode, du retour des guerres commerciales à la désintégration de l'architecture financière internationale...

Dans le même temps, l'Union européenne s'est éloignée des citoyens. Elle peine à apporter des réponses efficaces à leurs préoccupations concrètes. C'est la principale leçon que l'on peut tirer aussi du référendum britannique et de la montée de courants très anti-européens partout en Europe.

Seule, me semble-t-il, une France plus forte, plus proche de l'Allemagne, -c'est le sens du Traité d'Aix-la-Chapelle, qui est la prolongation du Traité de l'Élysée- et seule la cohésion des « 27 » peuvent enrayer cette spirale du déclin.

A la différence du président de la République, je n'ai pas une vision binaire et manichéenne de l'Europe où il y aurait, à tribord, un axe qui irait de Syracuse à Gdansk, « les forces du Mal », et à bâbord « les forces du Bien ». Pour autant, nous devons rester intraitables sur les valeurs fondatrices du projet européen aujourd'hui portées par le PPE et qui se bâtissent autour de la démocratie, de l'humanisme, des libertés académiques.

J'insiste sur un point : lors de la ratification du Traité de l'Élysée, en 1963, un préambule avait été imposé au chancelier Adenauer par le Bundestag, contre son avis et celui du Général de Gaulle. Ce préambule réaffirmait l'ancrage dans l'alliance atlantique. Aujourd'hui, face aux menaces auxquelles l'Europe est confrontée et à l'imprévisibilité du Président américain Donald Trump, il est indispensable d'affirmer « l'autonomie stratégique » de l'Europe et de progresser vers une défense européenne, crédible et autonome.

Je ne crois pas au concept « d'armée européenne ». C'est également une différence avec le président de la République. Tant que la Constitution allemande n'aura pas changé, il est impensable de l'imaginer. On le voit bien aujourd'hui dans la vente d'armes : on a du mal à parler d'industrie européenne. Parler d'armée européenne est une utopie mais en même temps, il faut renforcer la coopération entre nos armées. Il ne faut pas oublier les accords de « Lancaster House », car ceux qui devraient nous quitter fin mars, restent, avec la France, la seule armée de projection sur l'ensemble du continent européen, hors Russie.

À l'approche des élections européennes de mai 2019, certains voudraient mettre en avant le clivage entre les fédéralistes et les nationalistes, entre les « progressistes » et les « anti-européens ». Je me méfie d'un choix binaire entre la « souveraineté européenne », d'une part, et le « repli nationaliste », d'autre part.

En tant que gaulliste, il y a une autre voie qui croit en l'Europe. Comme le disait le Général de Gaulle, « *la démocratie pour moi se confond exactement avec la souveraineté nationale* ». La vision de l'Europe que je défends c'est celle d'une Europe fondée sur des « valeurs communes », celles des « pères fondateurs ».

Une Europe proche des préoccupations concrètes des citoyens, qui, conformément au principe de subsidiarité, se concentre non pas sur les petites choses, mais sur quelques priorités : les questions migratoires, les frontières extérieures, la défense, la recherche et l'innovation...

L'Europe que j'appelle de mes vœux n'est pas un pouvoir vertical, mais une Europe tenant compte des aspirations des peuples.

Cela nécessite à mes yeux de renforcer le rôle des Parlements nationaux, comme gardiens de la subsidiarité.

C'est la vision que je défends auprès des Présidents des Parlements ou du Président de la Commission européenne, et évidemment des Sénats d'Europe. En juin prochain, nous réunirons tous les Sénats d'Europe et 10 Sénats africains, ici au Palais du Luxembourg, pour aborder les questions essentielles des migrations et du développement.

En s'inspirant des grandes réalisations comme Airbus et Ariane, il faut aussi lancer de grands projets dans des domaines d'avenir, comme le numérique, l'intelligence artificielle ou l'énergie et le climat. Mais on voit dans le domaine ferroviaire à quel point l'échec de la fusion entre Alstom et Siemens démontre l'inadaptation de notre droit communautaire face à l'émergence industrielle de géants, notamment chinois. Il va donc falloir que l'Europe évolue.

Enfin l'Europe, à mes yeux, doit être un « levier » dans la mondialisation pour lui permettre de maintenir sa place sur la scène internationale.

Voilà en quelques mots ce que je voulais vous dire ce soir, je vous souhaite un excellent colloque à toutes et à tous.

Intervention de Nicolas Germain
Président de « Les Vendredis de la Colline »

Monsieur le Président du Sénat
 Monsieur le Président de l'amicale gaulliste du Sénat,
 Mesdames et Messieurs les sénateurs,
 Chers amis,

C'est à la fois un immense plaisir et un immense honneur de pouvoir prendre la parole aujourd'hui, au nom du club politique indépendant des Vendredis de la Colline.

Je tiens à cet égard à vous remercier chaleureusement, Monsieur le Président Charles Guené et Monsieur le trésorier de l'amicale Dominique de Legge, pour votre confiance puisqu'il nous a été proposé de travailler conjointement sur une contribution, celle qui vous a été distribuée, sur le thème du sens à redonner à nos institutions.

Le sujet est plutôt vaste. Et la tâche est rendue d'autant plus intéressante qu'elle intervient dans le contexte social heurté que la France traverse, et dans le cadre du grand débat national initié par l'exécutif gouvernemental.

Cette contribution est une œuvre collective, et je salue l'ensemble des membres des Vendredis de la Colline qui ont participé à sa rédaction, ainsi que les sénateurs membres de l'amicale gaulliste que nous avons pu auditionner.

Nous remercions ainsi Monsieur le Président Charles Guené, Monsieur le Président Jean Bizet, Madame la Présidente Sophie Primas ainsi que Messieurs les Sénateurs Jean-François Rapin et Jacques Oudin pour leurs idées et leur bienveillance.

Je dirais également que cette contribution est une œuvre bien modeste, au regard de l'immense complexité des défis auxquels la société française est amenée à devoir répondre.

Je ne suis pas certain que nous apportions beaucoup de solutions ; nous avons tenté de soulever, en tout cas, un certain nombre d'interrogations puisque nous avons retenu le terme « institutions » dans son acception large. A savoir, et je cite le sacrosaint Wikipédia : « structure d'origine coutumière ou légale, qui participe à l'organisation de la société ou de l'État ».

À partir de là, nous avons tenté une approche en trois temps :

- premier temps, un exercice de clarification institutionnelle : nous parlons démocratie participative et représentative, de régime présidentiel et parlementaire, de scrutin majoritaire et proportionnel ; pour nous demander au fond quel déploiement pratique souhaitons-nous donner à notre République ?
- second temps, la définition d'un équilibre à fonder entre préservation des libertés individuelles, essentielles naturellement, et fondation d'un socle commun, non moins indispensable. Cette équation, libertés individuelles/collectif, constitue tout le nœud de la problématique démocratique.
- enfin, dernier temps, l'articulation de nos institutions avec le reste du monde, à l'heure de la construction européenne et de la mondialisation.

Nous sommes partis d'un constat, je dirais d'une interprétation en fait, d'une interprétation ambitieuse du mouvement des gilets jaunes. Cette crise ne peut pas, et ne doit pas être réduite à une crise du pouvoir d'achat. Les approches socioéconomiques ne sauraient suffire à répondre à l'immensité du problème qui s'offre à nous.

Et, à ce titre, les annonces du Président Macron en décembre portant sur la revalorisation du SMIC, la défiscalisation des heures supplémentaires, les primes de fin d'année ou l'annulation de la hausse de CSG pour les retraités modestes ne sont pas suffisantes. Et elles ne le seront jamais, puisque de toutes façons les revendications sont très souvent contradictoires : il sera de fait impossible de satisfaire tout à la fois les demandes de baisse de pression fiscale et de hausse des prestations sociales.

Le philosophe Marcel Gauchet décrit avec une grande acuité ce qu'il désigne par « le malheur français » : le malheur français, ce n'est pas un SMIC trop bas, ce n'est pas telle ou telle allocation insuffisamment élevée (ce serait de toutes façons un puits sans fond) ; le malheur français c'est la rupture entre la base et le sommet. C'est le décalage entre une population authentiquement pessimiste et un exécutif convaincu que le blocage de la société est dû à son refus de se moderniser : ici font irruption les fameux « gaulois réfractaires ».

L'exécutif n'est, lui, pas pessimiste puisqu'il est traversé d'une conviction optimiste : la solution serait à portée de main, et dans une perspective economiciste il suffirait de répondre au malaise des uns et des autres par l'obsession de la croissance et le financement d'aides sociales. « Les miettes tombent » répondait Maxime Nicolle, l'une des figures de proue des gilets jaunes, au lendemain de l'allocution présidentielle de décembre et c'est, je trouve, révélateur.

Plusieurs approches sont donc possibles pour rendre compte de la crise des gilets jaunes :

- il y a l'approche « sociologique », qui consiste à voir dans cette mobilisation le réveil de la France dite « périphérique », celle – selon les commentateurs – des oubliés, celle – toujours selon les mêmes commentateurs – des dominés tant économiquement que culturellement ;
- et il y a une autre approche, celle que nous privilégions, qui voit dans ce mouvement l'expression d'un besoin de politique, d'une recherche de sens et du refus de l'inféodation du pouvoir politique au pouvoir économique. Le besoin, en somme, d'une perspective collective.

Ce que nous pensons, c'est qu'il y a un sentiment, diffus dans la population, selon lequel on ne ferait plus de politique. Qu'aujourd'hui règne le culte du pragmatisme gestionnaire. Tout l'art de la politique, justement, est de trouver le bon équilibre entre pragmatisme, c'est-à-dire bonne gestion des intérêts de la cité, et romantisme, c'est-à-dire développement d'un discours narratif qui soit porteur d'idéal. En d'autres termes, si on n'est que pragmatique, on ne fait rien ; si on n'est que romantique, on fait mal.

Nous savons qu'il y a mille propos avec lesquelles les uns et les autres peuvent ne pas être d'accord, qui figurent dans notre contribution ou non ; ce qui importe, c'est la vivacité du débat démocratique, qu'on soit socialiste, libertarien, libéral-conservateur, gaulliste !

Alors de quoi avons-nous parlé, concrètement, dans notre première partie ? Pour rappel, il s'agit ici de clarifier le cadre démocratique dans lequel nous souhaitons nous retrouver.

Nous avons soulevé dans cette partie trois questions :

- d'abord celle de la démocratie participative. Il y a, et c'est certain, un besoin pour les citoyens de maîtrise de leur destin politique. Une batterie de dispositifs existe déjà dans ce sens, en particulier au niveau local avec les budgets participatifs – ce que le politologue allemand Carsten Herzberg appelle le « vaisseau-amiral » de la démocratie participative. Nous estimons souhaitable d'intégrer des éléments de participation au niveau national, et qu'il serait intéressant d'étudier l'impact qu'auraient les options qui émergent de la mobilisation : soit en amont de la décision politique avec l'idée du RIC, ce fameux référendum d'initiative populaire, soit en aval de la décision politique, avec un veto populaire dans un cadre qui en limiterait l'usage à des circonstances exceptionnelles. Maintenant, nous battons en brèche l'idée du tout participatif, croyant en l'incarnation de la politique ; nous nous inquiétons qu'une anonymisation de la politique soit synonyme in fine de déresponsabilisation.

- ensuite, deuxième question, celle de la nature de notre régime : la Vème République était originellement parlementaire, puisque seule l'Assemblée nationale était élue au suffrage universel direct, avant le glissement de 1962 vers un régime présidentiel sans que soient adjoints les contre-pouvoirs qu'implique traditionnellement ce type de régime. Puisque nous sommes dans une auguste maison, le Sénat, nous tenions à souligner les activités de contrôle du Parlement qu'a récemment mis en valeur l'affaire Benalla. Ces activités de contrôle et d'évaluation pourraient être renforcées, en dotant par exemple le Parlement de capacités autonomes de chiffrage.

- enfin, troisième question, sur le mode de scrutin, majoritaire ou proportionnel. Croyant en l'incarnation du politique, nous nous inquiétons de la distension du lien entre élu et électeur que pourrait occasionner le recours au tout proportionnel. Le pendant du scrutin majoritaire, cependant, doit être le consentement d'efforts dans le sens d'une plus grande moralisation et d'une plus grande responsabilisation, notamment sur le plan délictuel, des élus.

Tout cela est contenu dans notre première partie de clarification institutionnelle. La seconde, quant elle, porte sur le double problématique d'émancipation des individus et de fondation d'un socle commun. Nous avons ici joué sur les échelles :

- à l'échelle des individus, nous nous sommes posés la question du travail, de l'école et de la laïcité. Je ne peux pas détailler tout ce qui figure déjà dans la contribution ; peut-être simplement souligner une idée qui nous semble assez méconnue et pourtant intéressante. Elle est celle du pancapitalisme, développée en 1966 par Marcel Loichot, conseiller économique du Général, et qui prône un partage de l'accroissement de valeur des entreprises. C'est le prolongement de l'idée d'association entre travail et capital que le Général développait, et qui s'est concrétisée en 1967 par le truchement de la participation des salariés aux bénéfices des entreprises. L'idée du pancapitalisme est de faire accéder l'ensemble des salariés au statut d'actionnaire, par opposition, dans le contexte de l'époque, au capitalisme (c'est-à-dire une appropriation des moyens de production par une minorité de propriétaires) et par opposition au communisme (appropriation cette fois-ci par l'État). Concrètement, un tel système pancapitaliste implique une prise d'intérêt dans le capital de l'entreprise (actionnariat salarié) et une représentation accrue dans les instances de gouvernance (travaux de Jean-Dominique Senard et Nicole Notat).

- à l'échelle de l'État, on peut imaginer un recentrage de son périmètre autour de ses prérogatives régaliennes et sur sa mission de solidarité, et surtout une remise à plat de son mode de financement par le biais de la fiscalité. J'aimerais citer les travaux, très intéressants, du sociologue Alexis Spire, qui démontrent que de nombreux bénéficiaires de dispositions financées par l'État n'en ont pas conscience (il donne l'exemple des prêts à taux zéro). Une solution possible pourrait être de préférer aux incitations de type dépense fiscale (474 dans le tome II des voies et moyens annexés au PLF pour 2019) des mécanismes de subventions, davantage perceptibles par les bénéficiaires et mieux pilotables pour l'administration fiscale.

- à l'échelle des collectivités, elles sont devenues illisibles pour le citoyen avec la superposition de strates. Communes, EPCI ou EPT, métropoles, départements, régions, services déconcentrés de l'État : il y a un besoin d'alléger le millefeuille territorial. Un des principes pouvant guider cet allègement pourrait être de privilégier les instances dotées d'une véritable légitimité politique, au premier rang desquelles les communes, au lieu de renforcer les compétences de structures moins lisibles politiquement pour le citoyen telles que les intercommunalités.

Dernière partie enfin, sur l'articulation de nos institutions avec le reste du monde. Là encore trois questions :

- celle de la souveraineté à l'heure de la construction européenne. Nous craignons qu'il soit difficile de conceptualiser un ensemble stable au niveau européen si les sous-ensembles, à savoir les États-nations, ne bénéficient pas elles-mêmes d'une grande stabilité collective. En l'état actuel des choses, il s'agirait donc de privilégier l'option intergouvernementale à celle supranationale et de fonder une Europe des communs, selon le terme de l'économiste Gaël Giraud. L'Europe des communs, c'est une Europe dont l'action se concentre sur les biens pour lesquels l'action communautaire est indispensable : c'est le cas de l'enjeu majeur du XXIème siècle, à savoir l'enjeu environnemental, mais aussi des réseaux de communication, du numérique, etc. Nous avons ainsi parlé d'inscription de la singularité française dans un avenir évidemment européen.

- deuxième question, celle de la territorialité, où nous évoquons notamment le besoin de protéger nos institutions des pouvoirs d'influence des groupements d'intérêts qui leur sont extérieurs et de les armer suffisamment pour faire jeu égal dans le combat à l'œuvre sur le champ de l'extraterritorialité du droit et de la fiscalité.

- troisième question enfin, celle de l'identité de la France, où nous rappelons quelques éléments s'agissant de l'indépendance de sa voix diplomatique, de son rayonnement par le truchement des droits de l'homme et de son exception culturelle.

Vous le voyez, c'est un travail plutôt dense, avec une extrême diversité des sujets abordés et dont le traitement en quelques jours et en quelques pages est nécessairement imparfait, mais qui nous l'espérons peut susciter le débat. Nous nous en remettons à votre bienveillance.

Nous avons une conviction : au fond, nul besoin d'abandonner notre Vème République pour en faire évoluer les usages, parfois de façon radicale. Après tout, et selon le mot de Charles Péguy, « la révolution est un appel d'une tradition moins parfaite, à une tradition plus parfaite ».

Un grand merci pour votre attention.

Intervention de Pierre Henri Tavoillot
Philosophe et essayiste

Merci à tous, merci de m'avoir permis d'écouter la remarquable contribution des « Vendredis de la Colline ». Je me reconnais dans l'état d'esprit de ce que vous avez avancé.

Je voudrais prendre un peu de recul en inversant la manière de penser la démocratie.

On se dit que la démocratie « ça ne marche pas » et je voudrais me demander « pourquoi ça marche un peu ».

On dit : « nos institutions dysfonctionnent ». En effet ; mais pourquoi fonctionnent-elles si bien et de manière aussi robuste ?

Allons plus loin : « les électeurs s'abstiennent en masse ». Certes : mais pourquoi y en a-t-il qui vont encore voter ?

Quelles sont les ressources qui font qu'on continue encore à faire confiance à la démocratie ? Quels sont les secrets de sa robustesse ?

Au début de mon livre, je compare ce régime à cet épisode vécu par le légendaire Baron de Münchhausen. Alors qu'il est tombé, avec son cheval, au milieu d'un lac et s'enfonce, il a cette idée géniale : se prendre par les cheveux et se sortir lui-même de l'eau. Cela est évidemment absurde mais c'est exactement la démocratie : un peuple décide de se donner ses propres règles, ses propres lois et décide de gérer lui-même la manière dont il va tenter de se sortir du bourbier.

La démocratie est le régime le plus naturel qui soit même si Churchill dit qu'il est le pire.

Il faut réfléchir sur cette énigme : « Qui est le peuple de la démocratie ? », « qui est ce peuple-roi ? » sur lequel se fondent toutes nos institutions.

On espère le trouver au coin de la rue, sur les bancs de l'assemblée, dans les salles de rédaction ou sur les ronds-points, mais il n'y est pas ! On cherchera alors du côté des « ennemis du peuple » en espérant le trouver l'identification de son contraire : les élites ou les assistés, les immigrés ou les hyper-riches. Nouvel échec ! C'est à ce moment-là qu'arrive quelqu'un qui va dire : « le peuple c'est moi ». On y croira un petit moment avant de s'apercevoir, à nouveau, qu'il y a usurpation.

Pour sortir de cette impasse, les pères fondateurs des démocraties ont d'emblée considéré que le peuple avait plusieurs visages. C'est la société (l'ensemble des individus qui vivent ensemble), c'est l'Etat (ces mêmes individus en tant qu'ils *veulent* vivre *durablement* ensemble), c'est l'opinion publique (ces individus en tant qu'ils échangent des idées). Mais comment penser les relations entre ces trois figures du peuple, qui sont complémentaires, certes, mais aussi concurrentes ? Chacune aspire à dévorer les deux autres : c'est le populisme libertaire, la technocratie ou la « médiocratie » ... On retrouve là tous les maux du présent. C'est pour répondre à ce défi que je propose, dans mon livre, de considérer un quatrième peuple : le peuple-méthode qui est celui des « règles du jeu ». Il n'a pas de visage, mais il a un but : la « capacité collective d'agir ».

Pour définir cette méthode démocratique, il y a quatre moments indispensables qui sont les règles du jeu qui permettent aux trois peuples évoqués (société, Etat, espace public) de se mouvoir ensemble :

- Il faut des élections
- Il faut de la délibération
- Il faut des décisions
- Il faut de la reddition de comptes

S'il manque un seul de ces moments, nous ne sommes plus en démocratie et le peuple a disparu.

En France, nous adorons les élections, avec le danger que les campagnes électorales durent très longtemps et qu'à l'arrivée, les candidats soient anéantis.

On adore la délibération ; on est d'ailleurs en train de la vivre et on s'aperçoit que les français adorent causer.

On aime bien aussi les redditions de compte et le contrôle en préférant, d'ailleurs (comme pour le bac), le contrôle continu au contrôle terminal. On voudrait même que la reddition de comptes arrive avant l'échéance et cela fait poindre quelques difficultés.

En revanche, en France, on a du mal avec la décision. Et c'est le cœur de la crise actuelle.

On entend souvent dire qu'elle vient d'une représentation en crise, mais en prenant un recul historique, jamais la représentation n'a été aussi performante. Jamais le citoyen n'a été mieux représenté qu'aujourd'hui. Le moindre soupir, la moindre humeur vont être guettés par l'élu ne serait-ce que pour assurer la réélection !

Jamais nous n'avons eu autant d'indicateurs sur l'électorat mais, en même temps, il y a un sentiment d'impuissance autant chez les élus que chez les électeurs.

Ce qui fait défaut aujourd'hui en démocratie est moins le « demos » que le « kratos » (le pouvoir).

Notre diagnostic sur la démocratie n'est donc peut-être pas tout à fait exact.

On va un peu trop loin dans la détestation des figures intermédiaires que sont les élus et il faut sauver les hommes politiques et arrêter de dire qu'ils sont corrompus.

J'ai fait un débat avec le député René Dosière, spécialiste des affaires d'éthique politique. Il me disait, en aparté : on n'a jamais eu une classe politique aussi honnête qu'aujourd'hui. Je crois que cela est vrai et il faut le dire.

Si l'on reprend les quatre moments de la méthode démocratique, il est important d'en rappeler l'esprit, parfois un peu oublié.

1) Les élections. Oui, elles sont aristocratiques. Oui, elles produisent une oligarchie. Pour les auteurs de l'antiquité, la seule procédure démocratique est le tirage au sort. Pourtant, les élections sont devenues démocratiques. Comment ? D'abord la base électorale s'est considérablement élargie ; ensuite, l'élu est le représentant de la Nation et non le porte-parole de son électorat ; enfin, la campagne électorale a changé de nature. Jadis (par exemple dans les élections au sein de l'Eglise), la campagne était secrète et le vote public. C'est le contraire aujourd'hui. Alors certes le vote produit une oligarchie mais elle est démocratique.

2) Pour ce qui concerne la délibération, on vit actuellement cette situation délibérative qui fonctionne même si j'étais sceptique au départ. On débat même dans les petits villages. Notre pays a un goût pour l'échange d'idées. Mais on risque aussi d'oublier que délibérer, ce n'est pas seulement « causer », c'est débattre *pour décider* !

Notre espace public est totalement bouleversé par Internet. Cela n'est pas une catastrophe car internet est porteur de choses formidables, nous sommes très bien informés, mais cet outil n'est pas spontanément favorable à la démocratie.

Dans l'idéologie portée par internet, il y a trois couches :

- L'internet au sens strict, réseau inventé en Californie par des geek et l'armée. Cet internet est libertaire et anarchiste car il s'agit d'un réseau sans organe central ni interrupteur général
- Le web, avec l'idée, depuis 1992, de mettre en place un langage commun html avec des messageries et moteurs de recherche. Cela non plus n'est pas démocratique mais aristocratique car il y a des liens, des clics populaires qui apparaissent en premier en fonction de la fréquentation ou en payant.
- Le web 2.0 : ce sont les réseaux sociaux. Cela n'est pas démocratique mais communautariste : vous êtes avec vos amis, ceux qui partagent vos convictions et vous pensez alors que le monde pense comme vous.

Internet peut donc déstabiliser la démocratie.

L'ancien responsable de la sécurité de Facebook, Alex Stamos, également professeur à Stanford, avait fait paraître en août dernier, un papier intéressant pour expliquer sa démission juste après les élections présidentielles américaines. Il disait : « les adversaires de la démocratie, ceux qui investissent pour déstabiliser les élections, ne veulent pas faire gagner tel ou tel candidat, mais l'intention est de faire en sorte que les citoyens des démocraties n'aient plus confiance dans leur système démocratique ». Face à cela, Stamos en appelle à la puissance tutélaire de l'Etat.

On ne peut pas laisser notre espace public ouvert aux quatre vents. Il faut le protéger.

Nous avons pris conscience de cette déstabilisation délibérative et électorale et les choses sont en train de changer. Toutefois, une loi anti fake-news n'est pas la meilleure idée.

3) Pour ce qui concerne la décision. Elle est très difficile en démocratie car décider c'est trancher et trancher c'est renoncer à quelque chose.

Nous avons des difficultés parce que nous sommes devenus trop libéraux. Nous avons pensé qu'il fallait lutter contre les abus de pouvoir, mais il se pourrait qu'aujourd'hui, nous soyons confrontés à des abus de contre-pouvoir. A force d'empêcher d'agir, nous risquons de nous condamner à l'impuissance publique et donc de renoncer à l'idéal démocratique de maîtrise et de puissance.

Nous devons être très vigilants sur cette question.

Les élus ne peuvent pas porter eux-mêmes ce discours car ils sont suspects, mais les jeunes, les intellectuels doivent le porter : les contre-pouvoirs peuvent être abusifs au détriment de la démocratie alors qu'on pense qu'ils vont dans le sens de la démocratie.

4) Pour la reddition de compte, elle nous paraît aujourd'hui incertaine. On ne sait pas très bien rendre des comptes et être responsable en démocratie.

Francis Fukuyama, politologue américain, réfléchissait dans un de ses livres sur l'invention de l'Etat moderne. Il notait que ce qui avait pu rendre possible la puissance publique était la responsabilité politique. Ce fut le cas de l'Angleterre du XVIIe siècle qui a pu collecter des masses considérables d'impôts, car ceux-ci étaient « consentis » par le Parlement. Beaucoup plus qu'en France, régime pourtant absolutiste. C'est une leçon : la reddition des comptes doit être au service de la puissance collective, et non son adversaire. Est-ce que rendre des comptes peut nous permettre d'être plus efficace ou pas ? Si c'est moins efficace, la reddition des comptes échoue.

A travers ces quatre moments, on perçoit que la méthode démocratique est bien exigeante ! Mais elle suppose au moins d'en comprendre l'esprit.

Je voudrais terminer avec cette question clé de la civilisation démocratique. On entend aujourd'hui, beaucoup de parler de « désert spirituel », de manque de repères, crise des valeurs, de flou sur l'avenir. Cette petite musique décliniste est très périlleuse, car elle ne voit pas l'horizon sublimes que continue de nous offrir la démocratie. Pour le dire d'un mot, la démocratie, c'est la civilisation des grandes-personnes qui proclame que tous les êtres humains ont vocation à être des majeurs, des adultes de plein exercice. Quelle autre civilisation, dans toute l'histoire de l'humanité, a eu un tel message ? Aucune, je crois. Il faut défendre donc cette civilisation des grandes personnes. C'est la tâche de l'Europe. Sera-t-elle à la hauteur de cette grandeur ?

Je vous remercie.

Débat avec la salle

Jacques Oudin : Pour ce qui concerne la reddition de comptes, nous avons introduit la Haute Cour de Justice pour juger les ministres en exercice. Le président de la République veut la supprimer. Quel est votre avis ?

PHT : Il s'agit d'un sujet technique. Aujourd'hui, tout ce qui va dans le sens d'un doute à l'égard des élus doit être pris avec beaucoup de réserves. J'étais très hostile à la loi de moralisation politique parce cela confond politique et morale, ce qui est une erreur. Ensuite, c'est le type de loi qui va à rebours exact de son intention et cela est très périlleux car la politique n'est pas la morale. Moraliser signifie que tous les hommes politiques sont des salauds et le message est exécrationnel.

Charles Descours : je ne vois pas bien la différence entre société et opinion car la société a une opinion.

PHT : il s'agit de la différence entre croyance et opinion. La croyance, je l'ai, je ne cherche pas à l'imposer aux autres parce que je n'ai pas d'arguments, je crois en Dieu ou pas. L'opinion est quand j'essaie de faire en sorte que cette croyance puisse convaincre les autres et donc je transforme ma croyance en opinion en cherchant des arguments. L'espace public est le moment où on passe de la croyance à l'opinion. Avec les réseaux sociaux aujourd'hui, on fait basculer les croyances comme des opinions et c'est la confusion des genres.

Luke Thonin- VDLC : Vous avez abordé la question des élections comme étant un pilier fondamental de la démocratie. Pensez-vous qu'il y a une place pour le tirage au sort dans la représentation démocratique ?

PHT : Il peut y avoir une place mais limitée. Le tirage au sort a une vertu quand il met des lambda dans une situation soit de délibération soit de décision. L'inconvénient du lambda dans les situations de décision est que ça fonctionne si je me sens représenté par ce lambda, mais cela ne pourrait pas résoudre le problème de la légitimité démocratique. Les élus ne paraissent plus légitimes, donc en quoi une personne tirée au sort le serait plus ?

Cela peut toutefois être un bon gadget. Imaginons un débat sur l'ISF créant des tensions. On va réunir un panel de citoyens tirés au sort et on va les auditionner pendant un mois pour qu'ils

deviennent des experts en la matière. Ils vont rendre un avis dont on pourra penser qu'il sera très informé et susceptible d'éclairer la décision. Cela peut fonctionner mais on ne peut pas l'institutionnaliser et on ne peut pas leur donner la faculté de décider car leur légitimité serait nulle et les révoltes profondes. De plus, si on est tiré au sort, on n'a pas de compte à rendre électoralement. Donc à consommer avec modération.

Jacques Legendre : On a parlé de démocratie, donc la démocratie, c'est les élections. Dans le sentiment perçu par les gilets jaunes, il y a cette impression qu'ils ne parviennent pas à se faire entendre et donc qu'ils ne participent pas, ce qui provoque une tendance à la violence. Que peut-on faire pour améliorer la qualité de la participation et calmer ces pulsions ?

PHT : le mouvement des gilets jaunes doit être interprété comme la révolte d'une partie de la population française qui a le sentiment de ne pas avoir droit au chapitre. Qui sont-ils ? ils ne sont ni riches ni pauvres et sont enracinés dans une France périphérique ou rurale dont on a considéré aussi bien médiatiquement qu'électoralement qu'ils étaient des « bof » ne comptant pour rien. De ce point de vue-là, nous avons une responsabilité collective et les médias ont également une responsabilité importante de ne pas avoir laissé porter cette voix suffisamment.

Faut-il en déduire que nous devons basculer dans une démocratie participative ? Ma réticence est de bon sens : on ne sait pas vraiment ce que veulent les gilets jaunes mais ils souhaitent pouvoir rester gilets jaunes dans les institutions qu'ils souhaitent transformer à cet effet. « On veut pouvoir dire ce qu'on veut même si on ne sait pas ce qu'on veut ». Donc prudence.

La meilleure comparaison que l'on puisse avoir avec la démocratie participative, ce sont des exemples comme les conseils de copropriété ou les conseils d'école. Ce qui ne fait pas rêver.

Pierre Cuypers : Vous avez parlé de participation, de consultation, et à l'inverse, on voit depuis 18 mois une centralisation des pouvoirs et un déni de démocratie par rapport aux territoires et aux collectivités.

PHT : je suis d'accord avec vous. Quand le président Macron a été élu, tout le monde lui a dit que sa grande faiblesse était du côté des territoires- et donc de la sociologie des gilets jaunes actuels- alors que les signaux d'alerte étaient innombrables de la part de sénateurs, de préfets, de certains journalistes. Il ne faut donc pas être surpris de ce qu'il s'est passé.

Le talent politique, c'est aussi de retourner une situation. On verra ce que donne cette gestion de crise avec le grand débat. Le contact semble être établi mais tout dépendra des décisions à venir et c'est loin d'être gagné.

Jean-Marc Boyer : J'ai bien aimé votre message d'optimisme à l'égard des élus et vous avez dit « il faut sauver les hommes politiques ». Cela m'intéresse parce que sur le terrain, on est très mal considérés et les médias et les réseaux sociaux ont accentué ce phénomène. Aujourd'hui, si vous faites un sondage dans la rue pour la diminution du nombre de parlementaires, vous aurez un assentiment général. Comment sauver les hommes politiques ?

PHT : En 2002, j'avais signé un papier avec Evelyne Pisier où justement nous demandions comment sauver l'homme politique.

Les jeunes et les intellectuels doivent porter ce message.

Le fait que tous les partis politiques aient, d'une manière ou d'une autre, été attaqués par la justice montre que les règles de la justice, votées par les parlementaires, ne sont peut-être pas totalement raisonnables.

A force de vouloir paraître purs, on en arrive à ce qu'il n'y ait plus aucun intérêt pour la chose. Et le pur, c'est le néant. Il est important, non pas de rétro pédaler, mais de revenir un peu en arrière en ayant un discours de gratitude à l'égard des hommes politiques.

Mais n'ayez crainte, les journalistes sont en train de devenir plus détestés que les politiques.

Alain Milon : Vous avez défini ce qu'est la démocratie et j'ai beaucoup apprécié votre définition mais vous quelle est votre définition de la république ?

PHT : c'est le grand débat de philosophie politique entre démocrates républicains et libéraux républicains et c'est un point vraiment technique. Je me définis comme un libéral républicain social.

Notre devise républicaine commence par liberté.

Aux Etats-Unis, la liberté se conçoit contre l'Etat parce qu'il n'y a pas d'ancien régime et le seul spectre qui peut menacer leur liberté est l'Etat. Les américains sont des libéraux anti-étatiques.

En France, c'est l'inverse. Il y a un ancien régime qu'il faut abattre et pour l'abattre, on a besoin d'un nouveau pouvoir qui est censé nous libérer. Les français considèrent donc que la liberté passe par l'Etat, avec l'espace neutre de laïcité qui nous permet de respirer par rapport à nos identités communautaires ou religieuses. C'est pour cela que les américains ne comprennent pas la laïcité à la française car, pour eux, tout ce qui passe par l'Etat est liberticide.

Christian Cointat : pour sauver l'homme politique, il y a un humoriste qui disait, qu'en France « lorsque les paroles sont dites, l'action est supposée faite ». On n'a donc pas besoin de la mettre en œuvre. Mais comme les paroles changent, l'action change... alors pourquoi cette perte de confiance dans les hommes politiques ? parce qu'on annonce des choses, on ne les réalise pas ou en réalise d'autres. C'est le cas pour l'ISF. La France est le seul pays qui l'a conservé alors que tous les pays de l'U.E l'ont abandonné quand ils se sont rendu compte que l'argent partait. Si vous dites, on supprime l'ISF et que quelques temps après vous voulez le rétablir, les gens se sentent roulés dans la farine.

Pour sauver l'homme politique, il faut retrouver la confiance en lui. Effectivement, on n'a pas toujours mérité cette confiance, mais le principe de confiance légitime qui fait partie de la jurisprudence européenne est totalement négligé et oublié en France.

L'Etat fait ce qu'il veut, quand il veut, comme il veut sous le contrôle du Parlement certes, mais qui, la plupart du temps est aux ordres. Pas le Sénat heureusement !

Comment voyez-vous le retour de la confiance ?

PHT : il me semble que le spectre de l'homme politique doit s'ouvrir et s'élargir. Représenter un territoire ou une circonscription, c'est bien, mais le politique est confronté à un devoir plus ample que dans le passé : la fonction de l'élu est devenue beaucoup plus complexe, plus exigeante et passe obligatoirement par un investissement de la sphère médiatique ou publique.

C'est la même chose pour les scientifiques qui, aujourd'hui, doivent diffuser leur savoir.

L'élu doit s'adapter à des règles du jeu médiatique qui se sont considérablement transformées.

Petite critique : le Parlement devrait aussi évaluer l'opportunité de la loi : est-elle nécessaire ? et devrait en évaluer l'efficacité, c'est un véritable enjeu. C'est en étant offensif par rapport à cet espace public que l'élu sera gagnant.

VDLC : plutôt qu'une crise de la démocratie, ne vivrait-on pas plutôt une crise des Etats-nations. Certaines grandes nations ne tirent-elles pas mieux leur épingle du jeu ?

VDLC : Pensez-vous qu'aujourd'hui, avec la digitalisation, la mondialisation, les gilets jaunes ou autres mouvements contestataires ne se reconnaissent plus dans les idées, les valeurs ou le parcours des hommes politiques ? et comment faciliter l'accès à la vie politique en créant une synergie des générations ?

Jacques Oudin : vous avez dit que l'honneur de la démocratie c'était l'élection. Peut-on dire que le malheur de la démocratie c'est la réélection ?

VDLC : ne faudrait-il pas aller plus loin en termes de décentralisation ? jusqu'à l'autonomie fiscale pour les collectivités territoriales ? et ne faut-il pas davantage voter sur des petits sujets ?

PHT : pour la question de l'Etat-nation, je ne pense pas que l'on soit en crise. Le mouvement est plutôt la reprise en compte massive de l'identité nationale et selon moi, il s'agit d'une parenthèse de quelques années.

Pour l'engagement dans la vie politique, c'est difficile avec la conception négative du métier politique actuellement. On est sorti de l'image qui considérait que l'élu, c'était l'élite.

Aujourd'hui, le peuple est sans doute trop éduqué pour être asservi, mais pas assez pour être gouverné, même si cela est un peu cynique de le dire ainsi. Il va sans doute y avoir un moment de bascule où les choses iront mieux.

Pour la réélection, je suis hostile à la non réélection car c'est à ce moment là que les élus sont les meilleurs avec l'expérience acquise.

Je suis également contre le fait qu'on fasse disparaître les notables. Avec une constante, le taux d'abstention augmente au fur et à mesure que la notabilité baisse.

On a besoin de notables. Le peuple n'a pas besoin d'une incarnation, mais la démocratie a besoin d'être incarnée. Si on regarde l'Histoire de France, on aurait dû renoncer à de grandes figures sans la réélection.

Sur l'autonomie fiscale locale. Je n'y suis pas totalement favorable parce que le grand défi pour l'avenir est la solidarité fiscale au sein de l'Europe. Cette solidarité accrue sera la condition d'une Europe puissance.

Quant aux RIC locaux, ça ne marche pas très bien. C'est un coup politique qui peut permettre de créer des instances représentatives bis, mais qui ne le seront pas vraiment. Les exemples montrent que cela dure peu de temps, les gens désertent vite.

Le référendum californien est un contre-exemple absolu. On peut poser 40 questions avec 500 pages d'accompagnement. Derrière, il y a des cabinets de lobbying qui « font un fric monumental » en faisant des campagnes de communication. Dans ces 40 questions, il y aura des choses importantes, des questions ultra-techniques ou totalement subalternes. La Californie est un miracle économique avec un très gros PIB mais politiquement, ce n'est pas très républicain.

Je vous remercie.

Intervention de Pierre Sellal
Ambassadeur de France

Mesdames et Messieurs les sénateurs,

Mesdames et Messieurs,

Merci de m'accueillir parmi vous. J'ai passé vingt ans à Bruxelles, mais avec la chance que cela soit étalé sur une période de quarante ans.

J'ai deux convictions :

- 1) Le projet européen est une ambition française par excellence. Le général de Gaulle disait que « seules de vastes entreprises sont susceptibles de compenser les ferments de dispersion que le peuple français porte en lui-même ». L'Europe n'a pas su compenser, jusqu'ici, les forces de divergence qui existent à son propos.
- 2) On peut, en même-temps, servir l'Etat et servir l'Europe. Je n'ai jamais ressenti de contradiction entre la défense des intérêts français et le souci de faire en sorte que l'Europe avance. Il y a une complémentarité entre le fait que l'influence française soit la plus forte possible en Europe et faire en sorte qu'une décision européenne soit la plus conforme possible aux intérêts français.

Comment apprécier et mesurer l'influence française en Europe ?

Tout d'abord en réalisant à quel point tout ce système, cette ambition, a été construite sur des références, des idées et un modèle français.

Du droit public au droit administratif jusqu'à la fonction publique européenne, malgré les évolutions, la marque française reste forte.

La centralité française dans les politiques européennes est due à notre position géographique, à la nature de notre économie, et au fait que nous participions à l'ensemble des politiques.

Beaucoup de pays font l'impasse sur des politiques qui les concernent moins et décident de ne pas participer aux discussions parfois pour des raisons géographiques. Par exemple, le Luxembourg est peu présent sur la politique de la pêche, alors que ce pays est parfois utile comme arbitre.

Certains autres pays ont choisi de s'exonérer de certaines politiques. C'est souvent le cas du Royaume-Uni.

La France, par la force des choses, est concernée par tout et il est rare qu'une décision européenne soit prise en ignorant les intérêts de notre pays.

Ce qui caractérise le France, à Bruxelles, c'est qu'elle a envie d'avoir de l'influence. Tous les pays n'ont pas cette volonté.

Pour les britanniques, choisir d'obtenir des exonérations ou des dérogations que ce soit pour la monnaie unique, en matière de Défense ou sur l'espace Schengen, équivaut à sécuriser leur position en renonçant à avoir de l'influence.

Lors de mon premier séjour d'Ambassadeur à Bruxelles, la relation avec le Royaume-Uni était structurante dans le débat européen. Nous étions les meilleurs amis du monde.

Après une interruption de 5 ans et mon retour sur place, cette relation a disparu parce que lors des grandes discussions - entre 2014 et 2018 - avec la crise grecque dans la zone euro et la crise migratoire, le Royaume-Uni ne participait plus.

Lors d'un conseil européen qui s'est réuni, après un naufrage à Lampedusa, à la demande de M. Renzi, premier ministre italien, M. Cameron a dit qu'il n'était pas concerné.

Ces derniers temps, ce que fait le président Macron, est précisément de vouloir avoir de l'influence en imposant l'agenda, en proposant des thèmes, en prenant un risque de saturation de l'espace.

Le véritable test d'influence n'est pas simplement d'avoir des idées, c'est d'avoir la capacité de les transformer en quelque-chose qui peut donner lieu à une décision européenne.

Influence et Institutions

Au plan national, il y a une volonté forte d'organiser la France pour qu'elle ait une influence. Pour cela, il faut être cohérent dans les propositions.

L'incohérence est un travers dont certains partenaires sont familiers, faute d'instruments de coordination au niveau gouvernemental et administratif.

Le général de Gaulle et Michel Debré ont posé le principe dès le début des années 1960 : la politique européenne de la France ne pouvait pas appartenir à chacune des administrations mais engageait le gouvernement et l'Etat dans son ensemble. C'est l'origine de la création du Secrétariat général auquel j'ai appartenu et qui est chargé de l'élaboration des positions européennes. Il s'est révélé très efficace.

Au niveau européen, la manière dont la France a conçu le développement de ses idées s'est articulé autour du triangle institutionnel Conseil européen/Parlement européen/Commission européenne qui a connu des évolutions majeures au fil du temps.

Le Conseil européen :

Le général de Gaulle en aurait rêvé. Une instance politique où les gouvernements sont représentés au plus haut niveau et chargée de définir les orientations politiques les plus fondamentales de l'U.E.

C'est une invention de Valéry Giscard d'Estaing, et elle s'est progressivement imposée comme l'instance directrice du système. Elle donne les impulsions et débloque les dossiers les plus difficiles.

La France jouit d'un avantage singulier au sein de ce Conseil puisqu'elle est représentée par son chef d'Etat. Cela instaure un respect particulier et sert notre influence.

Il y a un Conseil européen mais également un **Conseil des ministres**. La France y est bien organisée avec une nuance : elle a perdu son image de stabilité institutionnelle et de stabilité politique.

Aujourd'hui, il y a la stabilité du chef de l'Etat, surtout lorsqu'il fait plus d'un mandat, mais cela contraste avec le fait que depuis 1981, nous avons connu beaucoup d'alternances et une grande volatilité ministérielle qui dépasse de très loin ce qu'il se passe chez nos partenaires.

J'ai, par exemple, présenté au ministre des finances allemand, 6 successeurs successifs à Bercy. Cela nuit à l'influence

Le Parlement européen :

A l'époque du Général de Gaulle, il s'appelait « Assemblée permanente des communautés européennes ». Il s'est appelé Parlement européen en 1962, sans que le Traité soit modifié.

Pendant longtemps, les délégations françaises ont considéré qu'il y avait une usurpation à se dire Parlement.

Puis, avec le suffrage universel, le Parlement élu a fini par avoir un rôle quasiment égal à celui du Conseil des ministres, c'est-à-dire un rôle de codécision sur 90% de la législation européenne.

Nous continuons à payer ces décennies de distance et de manque de considération pour le Parlement européen. J'ai pu, malheureusement, constater que souvent, une décision au niveau du Conseil était dégradée au niveau du Parlement parce qu'il n'y avait pas suffisamment de députés français pour la défendre.

Mon message, à quelques semaines des élections européennes, est d'essayer de faire en sorte que nous soyons aussi forts que possible au Parlement, avec des listes comprenant des personnes désireuses de siéger et de défendre les intérêts nationaux.

La Commission européenne :

Le général de Gaulle disait « aéropage technocratique, apatride et irresponsable ».

C'est un peu excessif et un peu injuste car cet aéropage était d'une extrême porosité à l'influence française. Plus il s'est éloigné de ce modèle technocratique, plus il est devenu distant par rapport à la République et à nos intérêts.

Elle est l'institution qui a sans doute le plus perdu pendant ces 40 dernières années, d'abord en raison de l'élargissement- le fait d'être 28 a rendu l'esprit collégial plus difficile- ensuite parce que nous avons renoncé au second commissaire français (Traité de Nice-2000).

La France, dans un vaste marchandage, a considéré qu'il fallait que les grands Etats-membres renoncent à ce second commissaire. C'est dommage, car cela introduisait un élément de pondération. Ceci a été aggravé par la concession faite à l'Irlande, en 2008- lorsqu'il a fallu lui arracher son consentement à la ratification du Traité de Lisbonne- de leur garantir que chaque Etat-membre n'aurait qu'un seul commissaire jusqu'à la fin des temps.

Aujourd'hui, nous avons une Commission qui se dit politique- c'est le slogan de Jean-Claude Juncker- mais dans laquelle il y a un commissaire par Etat-membre, comme une Diète des Etats et finalement une assemblée de commissaires.

Ce qu'il y a de pire est qu'il s'agit de la seule instance européenne qui fonctionne sans pondération, c'est-à-dire que la voix du commissaire letton compte autant que la voix du commissaire français.

En raison de la concurrence exercée par le Parlement européen, élu au suffrage universel, il est plus difficile que la Commission prétende incarner l'intérêt général européen et cela a affaibli son rôle. Quand il y a affaiblissement de la Commission, il y a affaiblissement de l'influence de la France.

Dernière évolution institutionnelle, **la généralisation de la majorité qualifiée**. C'est une donnée qui aurait fait horreur dans les années 1960 puisque l'affaire de « la chaise vide » et le « compromis de Luxembourg » sont issus du refus du général de Gaulle d'accepter le passage à la majorité qualifiée que prévoyait le Traité de Rome.

Nous en sommes loin aujourd'hui mais il faut bien comprendre que l'on vote au quotidien à Bruxelles et qu'il est rare qu'une décision ne soit pas prise par le constat d'une majorité qualifiée.

Cette majorité qualifiée est profondément favorable à la France et on constate qu'elle est l'Etat-membre le moins souvent minorisé. Le gouvernement le plus minorisé est l'Allemagne.

Pourquoi ? faute de mécanisme d'arbitrage et de coordination, il y a parfois une préférence pour être battu chez nos amis allemands. Cela permet de ne pas prendre des décisions difficiles sur le plan interne. C'est une méthode de gouvernement, la décision est prise à Bruxelles et cela dispense le chancelier de prendre un arbitrage.

Lorsque, par exception, l'unanimité demeure, en matière de Défense ou de fiscalité, nous en subissons les conséquences puisque ce sont des domaines dans lesquels nous avons énormément de difficultés à faire avancer nos objectifs en raison de cette exigence d'unanimité.

Sommes-nous dans une fédération, restons-nous dans un système confédéral ou intergouvernemental ?

Il y a incontestablement des éléments de fédération dans le système européen tel qu'il est aujourd'hui et la majorité qualifiée en est un : il y a possibilité d'imposer une décision contre son gré à un Etat, il y a la primauté du droit européen sur le droit national, ce qui est le propre d'une fédération.

Dans divers domaines, il existe une capacité autonome de prendre des décisions : la politique de concurrence, la politique monétaire, la Banque centrale européenne. Tout cela constitue les éléments d'un ensemble fédéral et en même-temps, il faut rappeler que tout procède des Etats.

Il n'y a pas à Bruxelles, de décision prise qui ne soit, soit le fruit d'une délibération entre les gouvernements, soit d'une délégation que ces mêmes gouvernements ont consenti à une autorité indépendante, à la Commission ou à la Banque centrale.

L'expression selon laquelle les Etats-membres restent les maîtres du Traité, est juste : c'est parce que les Etats l'ont voulu, que leurs Parlements l'ont ratifié, qu'il y a des procédures qui permettent des décisions à la majorité qualifiée ou des décisions confiées à des agences indépendantes.

Cela oblige à poser le débat sur le fait de savoir où se situe la **souveraineté** aujourd'hui.

Souveraineté au niveau national ? souveraineté au niveau européen ?

Je vous signale un discours très intéressant, prononcé récemment par le président de la Banque centrale, Mario Draghi, fait « docteur honoris causa » à l'université de Bologne.

Il dit que dans ce monde interconnecté ou globalisé, on peut définir l'indépendance par la capacité à voter ses propres lois, mais la souveraineté, c'est la capacité à répondre aux aspirations de son peuple et à apporter des résultats. Qu'apporte vraiment l'autonomie dans le vote de la loi ? et en quoi un pays qui voterait ses lois et qui serait coupé du commerce international (par l'aide alimentaire par exemple) serait-il vraiment souverain pour répondre aux aspirations et aux besoins de son peuple ?

On a un cas d'école remarquable, en ce moment, avec le Brexit. Son slogan est « Take back control », ce qui signifie de faire en sorte que le droit applicable au Royaume-Uni soit dorénavant voté exclusivement par le Parlement britannique et que le seul juge de ce droit soit britannique.

En termes de souveraineté, il n'y a pas d'alternative pour le Royaume-Uni à continuer à appliquer le droit de l'U.E puisque c'est la condition de l'accès au marché intérieur et donc la condition de la prospérité durable. Cela explique l'imbroglio dans lequel se trouve le Royaume-Uni.

Quel va être le scénario ? vont-ils sortir de l'U.E le 29 mars, ou un peu plus tard ?

Quel bénéfice auront-ils en termes de souveraineté puisqu'ils seront contraints de voter des lois d'alignement sur des règles auxquelles ils ne participeront plus. C'est cher payer pour la restauration d'une autonomie.

Peut-on parler de souveraineté européenne ?

Le président Macron l'a beaucoup fait, il l'a moins fait dans sa récente tribune, mais il a opéré un retour à l'Etat-nation en 18 mois.

Les maîtres des Traités restent les Etats, il est donc difficile de parler de souveraineté européenne. Ils acceptent -ou pas- de déléguer des compétences, ce ne peut donc être qu'une souveraineté déléguée.

Plutôt que de parler de souveraineté européenne, je vois dans la mission de l'Europe et le rôle que la France doit lui conférer, l'objectif de permettre aux Etats d'exercer pleinement leur souveraineté.

C'est en partageant cette souveraineté et en mettant des compétences en commun que l'on sera plus effectifs dans la souveraineté à laquelle nous aspirons.

Je vous remercie.

Débat avec la salle

Charles Guené : Vous avez indiqué que la France avait des avantages particuliers, notamment avec la présence du chef de l'Etat dans le Conseil européen, le secrétariat général, etc.. mais on a toujours le sentiment, chez nous, qu'en matière de lobbying on est moins bons. Est-ce une impression ou pas ?

PS : le lobbying est mieux accepté dans d'autres pays, c'est une évidence. Vous évoquiez tout à l'heure le discrédit des hommes politiques mais les fonctionnaires ne sont pas mieux lotis. La perception extérieure des lobbies n'est pas bonne mais cette pratique n'est pas illégitime. Il appartient ensuite aux décideurs de faire la part des choses.

Nous souffrons effectivement de cette image négative et cela est redoutable pour la confiance de nos concitoyens en l'Europe mais je ne crois pas que nos partenaires soient plus performants que nous.

Selon le sondage annuel « Eurobaromètre », la confiance en l'Europe a augmenté depuis deux ans. Elle est même un peu supérieure à la confiance dans les institutions nationales pour chacun des Etats-membres. Mais il y a une question plus problématique : « pensez-vous que la voix de votre pays compte en Europe ? ».

Les danois disent oui à 74%, les suédois à 73%, les allemands à 70%. En revanche, les grecs répondent oui à 19% et la France se situe à 40%.

C'est le démenti de tout ce que je viens de vous dire ! à savoir que le système européen fonctionnait à l'avantage de l'influence française. Il faut donc corriger cette perception.

Au Danemark, il y a une très grande reddition de comptes entre politique européenne et politique nationale, de ce fait, les danois ont le sentiment que leur voix compte.

Jacques Legendre : Boutros Boutros-Ghali, diplomate chevronné, disait jadis : « l'usage d'une langue signe un rapport de force ». Vous venez de nous montrer que l'influence française est importante en Europe mais comment explique-t-on que l'usage de la langue française dans les institutions européennes n'ait cessé de diminuer depuis 20 ans ? Faut-il y voir une perte d'influence ou l'action habile de nos voisins anglais qui vont désormais nous quitter, ou l'influence américaine ?

PS : l'anglais s'est imposé comme langue mondiale de communication, c'est un fait et je le déplore à la fois comme citoyen et comme diplomate français. Néanmoins, l'Europe continue à représenter un élément de résistance à cette domination parce que le fonctionnement européen permet qu'il soit toujours possible de s'exprimer en français. Pour ma part, j'y ai toujours veillé et toujours parlé français dans des réunions publiques ou lors de négociations, au risque, parfois, de ne pas être compris par 2 ou 3 collègues. Tout ambassadeur, tout directeur général ou tout commissaire a une compréhension minimale du français à Bruxelles.

Le départ britannique va-t-il changer les choses ? je ne le crois pas et je crains même une offensive de ceux qui voudraient généraliser une langue unique de communication.

Il incombe, à chacun d'entre nous, de s'exprimer en français à Bruxelles.

Pierre-Henri Tavoillot : On se disait bien que les prochaines élections européennes allaient porter sur la question de la souveraineté avec comme exigence et comme programme la meilleure garantie, l'Europe. Cela semble bien engagé. Comme le disait le président Larcher, nous ne sommes toutefois pas dans une logique binaire avec des européenistes et des souverainistes. Quel axe vous paraîtrait intéressant pour mener cette campagne au bénéfice de cette souveraineté nationale en Europe ?

PS : On a raison de mettre en avant, aujourd'hui, le thème de la protection. L'Europe a été conçue sans compétence dans ce domaine, la sécurité n'en fait pas partie, à tel point que, périodiquement, on a rappelé que tout ce qui concerne la sécurité ne relève pas des Etats-membres. Lorsqu'on avait négocié la plate-forme que M. Cameron nous avait demandée pour lui permettre de lancer sa campagne référendaire malheureuse, il avait insisté sur le point que seuls les Etats-membres avaient compétence en matière de sécurité.

Il faut considérer que l'Europe a un devoir de protection large- en excluant la Défense- vis-à-vis de la criminalité, de la gestion des données personnelles, du changement climatique, contre le risque migratoire ou contre les pratiques commerciales prédatrices.

L'Europe doit assumer cette exigence de protection et on doit montrer que l'Europe peut peser dans la compétition internationale. La difficulté est d'articuler un discours sur la protection sans qu'il soit défensif et sans être dans la fermeture, et un discours offensif de progrès et de renforcement.

Jean Bizet : quelle est votre analyse sur le concept de coopération renforcée ? (Utilisé seulement trois fois) qui ne fait pas l'objet d'une grande appétence par l'ensemble des Etats alors que c'est une solution simple pour permettre à l'Europe d'être plus rapide.

PS : la coopération renforcée signifie travailler à quelques-uns mais dans le cadre du système institutionnel de l'U.E qui a été conçu et doit fonctionner à 28 ou à 27.

Ce peu d'appétence s'explique avec ce que nous vivons pour le Brexit.

Le marché intérieur représente le principal actif européen et la force est l'unité de ce marché à 27.

Il ne faut pas toucher à cette unité car il y a un vrai risque. On ne peut y aller qu'à coups sûrs et lorsqu'il y a vraiment une nécessité.

Lorsque le sujet est difficile, il n'est pas évident qu'il le soit moins à quelques-uns plutôt qu'avec tous. Historiquement, on a eu cette coopération renforcée parce qu'il fallait triompher du veto britannique mais cela s'est réglé d'une autre manière puisque les britanniques ont choisi de sortir.

Un exemple : pour la taxe de transaction financière, qui est la dernière tentative de coopération renforcée avortée, nous avons eu beaucoup de difficultés à élaborer cette taxe à 28, alors pourquoi ne pas le faire entre ceux qui le veulent vraiment ?

Or, avoir une taxe à 10 ou 11, c'était ajouter une difficulté supplémentaire car au problème de la définition des taux et de l'assiette s'ajoutait la difficulté de la concurrence introduite dans ce marché intérieur dès lors que tout le monde ne participait pas.

Enfin, si on évoque des coopérations structurées à quelques-uns seulement, ce n'est pas aussi simple d'arriver à un accord et si vous bâtissez une coopération à 12, vous restez dépendants d'un Parlement à 27 ou 28.

Dès que vous situez votre action en dehors des institutions et en dehors du marché intérieur, il n'y a aucune difficulté, comme en matière de Défense ou de recherche par exemple.

VDLC : Comment rendre les institutions européennes plus transparentes ?

PS : Il n'y a pas plus transparent que le système européen. Vous avez la Commission, le Parlement, le Conseil, 30 000 lobbyistes, des journalistes. Rien n'est opaque, il s'agit juste d'un problème d'explication et de reddition de compte comme l'a évoqué Pierre-Henri Tavoillot.

Il faut juste expliquer pourquoi telle décision a été prise, dans quel intérêt, avec quel compromis.

C'est une affaire de pédagogie de la décision.

Je vous remercie.

Pierre-Henri Tavoillot



Pierre-Henri Tavoillot, né le 24 mai 1965 à Saint-Étienne, est un philosophe français. Maître de conférences en philosophie à l'université Paris Sorbonne-Paris IV, président du Collège de philosophie et codirecteur de la collection « Le Nouveau collège de philosophie » chez Grasset.

PARCOURS

Après des études d'histoire et de science politique et un échec au concours d'entrée de l'École normale supérieure, Pierre-Henri Tavoillot passe l'agrégation de philosophie en 1992 et soutient un doctorat à l'université Paris-Sorbonne en 1996 sur « Kant et la querelle des Lumières : le Pantheismusstreit et le destin du rationalisme ».

Ses travaux portent sur la philosophie des Lumières, l'éthique et la philosophie politique contemporaine, notamment sur les questions éducatives, les âges de la vie et l'art de gouverner. Il défend une conception ouverte de la philosophie qui promeut le dialogue et la collaboration avec les sciences humaines (psychologie, sociologie, histoire, anthropologie, économie...).

Il a été membre du Conseil national des programmes (1994-2004) et conseiller au cabinet du ministre de l'Éducation nationale (2000-2002). Il a été membre du Conseil d'analyse de la société (près le Premier ministre) de 2004 à 2013.

Publications

- *Le Crépuscule des Lumières* (Paris, Éditions du Cerf, 1995)
- *Histoire de la philosophie politique*, sous la direction d'Alain Renaut et en coordination avec Patrick Savidan (cinq volumes - Paris, Calmann-Lévy, 1999)
- *Comprendre (n° 3) : les hommes politiques*, dir. en collaboration avec Évelyne Pisier (Paris, Presses universitaires de France, 2002)

- *Le Développement durable de la personne. Pour une nouvelle politique des âges de la vie*, en collab. avec Éric Deschavanne (Paris, [La Documentation française](#), 2006)
- *Philosophie des âges de la vie*, en collab. avec Éric Deschavanne (Paris, [Grasset](#), 2007 ; rééd. [Hachette Pluriel](#), 2008), prix François Furet 2007
- *Qui doit gouverner ? Une brève histoire de l'autorité* (Paris, [Grasset](#), 2011)
- *Les femmes sont des adultes comme les autres* (Paris, [Éditions de l'Aube](#), 2011)
- *Tous paranos ? Pourquoi nous aimons tant les complots...*, en collab. avec [Laurent Bazin](#) (Paris, Éditions de l'Aube, 2012)
- *Petit almanach du sens de la vie* (Paris, [Le Livre de poche](#), 2013)
- *Faire ou ne pas faire son âge* (Paris, Éditions de l'Aube, 2014)
- *L'Abeille (et le) philosophe. Étonnant voyage dans la ruche des sages*, en collab. avec François Tavoillot (Paris, [Odile Jacob](#), 2015)
- *La guerre des générations aura-t-elle lieu?*, en collab. avec [Serge Guérin](#) (Paris, [Calmann-Lévy](#), 2017)
- *De mieux en mieux et de pire en pire* (Paris, [Odile Jacob](#), 2017)
- *Comment gouverner un peuple roi ? Traité nouveau d'art politique* (Paris, [Odile Jacob](#), 2019)

Livres audio

-
- *Introduction à la philosophie politique - Les Métamorphoses de l'autorité* (4 disques compacts audio ; durée : 4 h 56 min), [Frémeaux & Associés](#), mars 2012
-
- *Le Sens des âges - Une nouvelle philosophie des âges de la vie* (3 disques compacts audio ; durée : 3 h 35 min), [Frémeaux & Associés](#), juillet 2012
 - *La Peur du point de vue philosophique* (3 disques compacts audio ; durée : 3 h 34 min), [Frémeaux & Associés](#), mai 2018

Pierre Sellal



Pierre Sellal est un [diplomate français](#), né le 13 février 1952 à [Mulhouse](#). [Ambassadeur de France](#), il a été notamment [représentant permanent de la France](#) auprès de l'[Union européenne](#)¹, à [Bruxelles](#).

Il est actuellement président de la [fondation de France](#) et par ailleurs senior counsel au sein du cabinet August-Debouzy.

PARCOURS

Pierre Sellal est un ancien élève du lycée Albert-Schweitzer de [Mulhouse](#), où il est né en 1952. Son père, [ingénieur des mines](#), avait effectué toute sa carrière dans les mines de [Potasse d'Alsace](#).

Après des études de Droit à la [Faculté de droit et des sciences économiques](#) de [Strasbourg](#), Pierre Sellal est reçu au concours d'entrée de l'[École nationale d'administration](#) en 1973. Il accomplit ses obligations militaires en 1974 et achève sa scolarité à l'[ENA](#) en 1977, pour entrer au [ministère des Affaires étrangères](#).

Le premier poste qui lui est confié concerne les relations économiques internationales, au sein de la direction des Nations-Unies et des organisations internationales du ministère. C'est l'époque des grandes conférences multilatérales (conférence de Paris, [CNUCED](#), négociation autour du « nouvel ordre économique » et des « codes de conduite » sur les investissements internationaux, les transferts de technologies), qui rythment les relations internationales entre les deux chocs pétroliers de 1973 et 1980 et qui donnent lieu à des négociations permanentes dans lesquelles la France joue un rôle important.

En 1980, Pierre Sellal devient conseiller diplomatique au cabinet du [ministre du Commerce extérieur](#) ([Michel Cointat](#)), fonction qu'il continue d'exercer pendant une brève période avec son successeur ([Michel Jobert](#)). Il participe à ce titre aux négociations bilatérales ([URSS](#), pays pétroliers...) et multilatérales (dans le cadre du [GATT](#)) menées par la France.

En 1981, il rejoint, pour la première fois, la Représentation permanente de la France auprès des Communautés européennes, à Bruxelles, en tant que conseiller chargé des politiques

européennes dites « internes », notamment la recherche, l'environnement, le droit des sociétés, la politique des consommateurs...

Fin 1985, Pierre Sellal est nommé, par le Premier ministre, secrétaire général adjoint du [comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne](#), fonction de coordination et d'arbitrage des positions françaises sur les politiques européennes qu'il occupera pendant 5 ans, sous trois Premiers ministres successifs ([Laurent Fabius](#), [Jacques Chirac](#) et [Michel Rocard](#)). Il est notamment investi, après la mise en place de l'«[Acte unique européen](#)», de la responsabilité de piloter les négociations relatives à la mise place du «grand marché intérieur» et d'y préparer les administrations nationales.

En 1990, Pierre Sellal est nommé par le [Quai d'Orsay](#) au poste de « ministre-conseiller » (numéro 2) à l'[ambassade de France à Rome](#).

Après deux années en [Italie](#), il retourne à [Bruxelles](#), cette fois comme Représentant permanent adjoint ; fonction qu'il occupera pendant 5 ans, de 1992 à 1997. Il préside notamment à ce titre le [Comité des représentants permanents](#) (Coreper 1) à l'occasion de la présidence française de 1995.

En 1997, après avoir exercé pendant quelques mois les fonctions de Directeur des affaires européennes au [ministère des affaires étrangères](#), le [Ministre des Affaires étrangères](#) ([Hubert Védrine](#)) lui propose, au lendemain des élections de mai 1997, de diriger son cabinet

Il exerce cette fonction pendant toute la durée de la « cohabitation » entre le gouvernement de [Lionel Jospin](#) et la présidence de [Jacques Chirac](#).

Au lendemain des élections présidentielles et législatives du printemps 2002, Pierre Sellal est nommé pour la troisième fois à [Bruxelles](#), cette fois comme [ambassadeur, Représentant permanent de la France](#)

Il y participe notamment aux travaux relatifs au projet de « [constitution](#) » européenne et à l'[élargissement de l'Union](#) aux pays d'Europe centrale et orientale (réalisée en 2004). Confirmé dans ses fonctions par le nouveau Président de la République élu en 2007, [Nicolas Sarkozy](#), il participe activement à la [présidence française de l'Union](#) en 2008.

Au terme de la [présidence française de l'UE](#) de 2008, Pierre Sellal est élevé, à 56 ans, à la dignité d'[Ambassadeur de France](#).

Après 7 années passées à Bruxelles comme [Représentant permanent](#), il est nommé en 2009 [Secrétaire général du ministère des affaires étrangères](#), le plus haut poste du [quai d'Orsay](#). Durant les 5 années où il occupe cette fonction, outre la coordination et la supervision générale des services du ministère, il anime à son niveau une série de « partenariats stratégiques » bilatéraux avec les principaux partenaires de la France

Il siège également au nom de l'Etat au sein des [conseils d'administration](#) de plusieurs entreprises publiques, notamment dans le secteur de l'énergie et de la communication.

À l'été 2014, Pierre Sellal reprend une deuxième fois les fonctions de [Représentant Permanent de la France auprès de l'Union européenne](#), à [Bruxelles](#).

Le 30 mai 2017, il prend les fonctions de Président du Conseil d'Administration de la [Fondation de France](#). Le 31 janvier 2018, il rejoint le cabinet d'avocat August Debouzy en qualité de *Senior Counsel*.

Prix et récompenses

Commandeur de l'[ordre national du mérite](#), 13 mai 2016; Officier de l'ordre national du mérite, [30 janvier 2008](#), Chevalier de l'ordre national du mérite, [24 juin 1993](#)

Officier de la [Légion d'honneur](#), [13 juillet 2011](#); Chevalier de la Légion d'honneur, [31 décembre 2002](#)

Commandeur des Arts et Lettres, février 2016.